



13 rue Gustave Eiffel  
33850 Léognan  
06 22 18 22 18  
acru@hotmail.fr  
www.acru.fr

## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) AGENT CYNOPHILE

### PUBLIC CONCERNE

Agents cynophiles de sécurité privée.

### OBJECTIF ET PROGRAMME

**Renouvellement de la carte professionnelle** autorisant l'exercice de l'activité d'agent cynophile de sécurité mentionnée à l'article L 611-1 du Code de la Sécurité Intérieure, en application de l'article 5 de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité, conformément aux articles R 612-17 et R 625-8 du Code de la Sécurité Intérieure.

Cet arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences mentionné à l'article R. 625-8 et nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle.

La carte professionnelle est valable 5 ans sur tout le territoire national et doit être renouvelée 3 mois avant la date de fin de validité de l'autorisation. Le stage MAC doit être effectué dans les 24 mois précédant l'échéance de votre carte professionnelle.

#### Contenu pédagogique

##### **Gestes élémentaires de premiers secours : 7 heures**

Programme conforme au référentiel INRS Maintien et Actualisation des Compétences du SST.

##### **Prévention des risques terroristes : 13 heures**

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.

Connaître les niveaux de risque associés.

Connaître les différents matériels terroristes.

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes.

Savoir entretenir sa culture de la sécurité.

Savoir alerter les secours.

##### **Module juridique : 7 heures**

Maîtriser la réglementation juridique de l'activité de surveillance et de sécurité et exercer son métier dans le respect de celle-ci.

Connaître les dispositions du CSI.

Connaître les conditions et les limites de la légitime défense avec un chien.

Exercer l'activité de prévention et de sécurité, dans le cadre général du droit.

##### **Connaissance générale du chien : 4 heures**

Hygiène, habitat, entretien du chien.

Principales maladies, vaccination.

##### **Obéissance et sociabilité : 7 heures**

Marche au pied en laisse, sans laisse, muselé ou démuselé.

Absence du maître en tous lieux et avec diversion.

Franchissement d'obstacles bas.

Rappel au pied.

SIRET 523 358 000 00025

Numéro d'Agrément CNAPS : FOR-033-2027-04-19-20220755638

Organisme de Formation Professionnelle enregistré sous le numéro 75-33-1229533

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



13 rue Gustave Eiffel  
33850 Léognan  
06 22 18 22 18  
acru@hotmail.fr  
www.acru.fr

### **Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense : 7 heures**

Mordant

Défense du maître

Cessation

Déconditionnement

Frappe muselée

### **Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et personnes : 7 heures**

Organiser et dérouler une ronde.

Repérer la géographie des lieux surveillés, les endroits à risques et les anomalies.

Détecter par l'observation de son chien la présence d'une personne étrangère.

Interpeller et maîtriser un individu, à l'aide de son chien, dans le cadre des consignes et de la réglementation.

## **APTITUDES ET COMPETENCES**

- Sens de l'organisation, rigueur, autonomie et qualités relationnelles
- Bonne condition physique
- Compréhension de la psychologie canine pour optimiser les aptitudes du chien
- Capacités d'expression écrite et orale
- Adaptabilité (rythmes de travail variables, horaires décalés)

## **PREREQUIS**

- Être titulaire d'une carte professionnelle « agent cynophile de sécurité » en cours de validité.
- Être propriétaire de son chien, inscrit sur la carte professionnelle.
- Chien à jour de ses vaccinations (C/H/L/P/Pi/R)
- Attestation d'assurance responsabilité civile.

## **DUREE ET DELAI D'ACCES**

Formation de **52 heures**

**Des dispenses peuvent être demandées par l'agent** s'il a par ailleurs suivi un module identique dans le cadre d'un autre MAC.

**Principe** : Un agent ayant déjà suivi un module de maintien et d'actualisation des compétences dans le cadre d'un stage précédent réalisé **dans les 24 mois** précédant le renouvellement de sa carte professionnelle est dispensé de le suivre à nouveau.

Ces dispenses sont prévues par la réglementation et ne peuvent porter que sur les modules « *Gestes élémentaires de premiers secours* » et « *Prévention des risques terroristes* »

Dans ce cas, la durée de la formation sera de **32 heures** (11 heures de théorie, 21 h de pratique).

Le stagiaire devra présenter les justificatifs correspondants au plus tard lors de l'entrée en stage.

## **LIEU**

Formation théorique : 13 rue Gustave Eiffel 33850 Léognan.

Formation pratique : 28 chemin du Barp, 33850 Léognan et divers sites conventionnés à proximité.

## **TARIF**

Dans le cas de dispense des 2 modules prévue par la réglementation : **380 € TTC**

Autres cas : nous consulter.

SIRET 523 358 000 00025

Numéro d'Agrément CNAPS : FOR-033-2027-04-19-20220755638

Organisme de Formation Professionnelle enregistré sous le numéro 75-33-1229533

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



13 rue Gustave Eiffel  
33850 Léognan  
06 22 18 22 18  
acru@hotmail.fr  
www.acru.fr

## NOMBRE DE PLACES PAR SESSION

Dans un souci de qualité pédagogique nous limitons le nombre de stagiaires à **6 personnes maximum** par session.

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

### **Modules théoriques**

Présentations Powerpoint et fourniture au stagiaire d'un support écrit (papier ou fichier informatique).  
Salle de cours de 30 m2, vidéoprojecteur, tableau blanc, espace repos, machine à café, micro-ondes, réfrigérateur.  
Méthodes interactives et participatives, exposés théoriques.

### **Modules pratiques**

Plateau technique de 5 000 m2 agréé par la DDPP de Gironde, clôturé, avec un terrain de pratique avec obstacles, une salle d'accueil, un point d'eau, un vaste espace de détente pour les chiens et un parking ombragé.  
Matériels de protection pour la pratique du mordant, lecteur de puces électroniques, registre au mordant, émetteurs-récepteurs...  
Exercices pratiques sur le terrain, en groupe ou individuels, cas concrets, mises en situation professionnelle.  
Alternance de phases de théorie et de travail pratique avec le chien dès le début du stage.

## MODALITES D'EVALUATION

### **Partie théorique**

Evaluation à l'issue du volume horaire sous forme de QCM ou QCU contextualisé.

### **Partie pratique**

Evaluation à l'issue du volume horaire dans le cadre d'une mise en situation professionnelle (cas concret).

Une **attestation de suivi** d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) sera remise au stagiaire.  
Ce document devra être adressé au CNAPS lors de la demande de renouvellement de carte professionnelle.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lors de l'entretien d'évaluation du besoin du stagiaire, l'identification d'un besoin en termes d'accessibilité à la formation face à une situation de handicap sera prise en compte. Selon le contexte, le stagiaire sera mis en relation avec l'un de nos partenaires pour l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de handicap et le cas échéant, la durée, le déroulé et les supports pédagogiques pourront être adaptés.

## DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce d'identité
- Carte professionnelle
- CV
- Carte S.S.T
- Carte d'identification du chien et passeport européen
- Attestation d'assurance responsabilité civile incluant la détention du chien.

## Contact

Marie ELLIE  
Responsable administrative  
06 37 06 42 88

SIRET 523 358 000 00025  
Numéro d'Agrément CNAPS : FOR-033-2027-04-19-20220755638  
Organisme de Formation Professionnelle enregistré sous le numéro 75-33-1229533  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mai 2022